

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 AVRIL 2012**

**Date de convocation :**

29 mars 2012

**Date d'affichage :**

31 mai 2012

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

L'an deux mille douze, le deux avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

**Présents :** LOUIS Thierry, COSSERON Claude, BARJOL Chantal, GILLES Christophe, LECOILLARD Gérard, LEMAITRE Philippe, LEGRAVEY Jacqueline, AUCRETERRE Stéphane, LECLERC Joël, HOLE Jean-Marie, GOYER Muriel, DIEUL Sandrine, POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

**Absentes excusées :**

LENOEL Jacqueline a donné procuration de vote à BARJOL Chantal.

OLIVIER Véronique a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

**Secrétaire :** BARJOL Chantal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ☞ d'approuver et de voter le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2011 établi par le comptable public ;
- ☞ d'approuver et de voter le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2011 établi par l'ordonnateur ;
- ☞ d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget communal d'un montant de 311 937,00 € à l'exercice 2012 de ce même budget, en recettes d'investissement, au compte 1068 ;
- ☞ de voter le budget primitif communal 2012 s'équilibrant comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 008 526 €	1 008 526 €
Investissements	1 840 229 €	1 840 229 €

- ☞ d'approuver et de voter le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2011 établi par le comptable public ;
- ☞ d'approuver et de voter le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2011 établi par l'ordonnateur ;
- ☞ d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du budget assainissement d'un montant de 339 594 € à l'exercice 2012 de ce même budget, en recette d'investissement, au compte 1068 « Autres Réserves » pour un montant de 239 594 € et en recettes d'exploitation, au compte 002 « Excédent Antérieur Reporté » pour un montant de 100 000 €.
- ☞ de voter le budget primitif assainissement 2012 s'équilibrant comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	320 000 €	320 000 €
Investissement	590 594 €	590 594 €

- ☞ d'approuver et de voter le compte de gestion du budget lotissement pour l'exercice 2011 établi par le comptable public ;
- ☞ d'approuver et de voter le compte administratif du budget lotissement pour l'exercice 2011 établi par l'ordonnateur ;
- ☞ de voter le budget primitif lotissement 2012 s'équilibrant comme suit :

<b>Sections</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	60 000 €	60 000 €
Investissements	14 763 €	14 763 €

- ☞ de créer un budget lotissement pour le projet de création d'un « Lotissement Touristique » et de le dénommer « Lotissement Touristique » ; de demander au Centre des Finances Publiques de Coutances, Service Impôts Entreprises, son assujettissement à la TVA ;
- ☞ de voter le budget primitif 2012 relatif au Lotissement Touristique s'équilibrant comme suit :

<b>Sections</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Exploitation</b>	369 205 €	369 205 €
<b>Investissement</b>	369 205 €	369 205 €

- ☞ de reconduire les taux d'imposition communaux de l'année 2011 pour l'année 2012 ;
- ☞ de fixer le montant de l'indemnité allouée au gardien de l'église communale à 119,55 € pour l'année 2012 ;
- ☞ d'accepter le devis référencé DE12032 de l'entreprise Orquin d'un montant de 2 951,55 € HT relatif à l'isolation du dessus du rangement et au remplacement des isolants de la partie existante du Syndicat d'Initiative ;
- ☞ d'accepter le devis référencé J2120128 de l'entreprise Harry & Jérôme Leriche d'un montant de 530,02 € TTC relatif à divers travaux de plomberie au Syndicat d'Initiative ;
- ☞ d'accepter la proposition d'honoraires de M. Stéphane Watrin, architecte, d'un montant de 240,28 € TTC relative à l'établissement de l'attestation d'accessibilité dans le cadre de l'extension et de l'aménagement du Syndicat d'Initiative ;
- ☞ de verser la somme de 211,37 € correspondant à sa participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2012 sur la base de 0.23 € par habitant ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à travailler sur le projet (faisabilité, emplacement et coût) relatif à une installation éventuelle d'un équipement public (balance) pour la pesée de la pêche des pêcheurs professionnels sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, :

- ☞ de fixer le montant de l'enveloppe globale destinée aux subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé pour l'année 2012 à 9 000 € ;

Fait à Saint-Germain/Ay,  
le 2 avril 2012  
Le Maire,  
Thierry LOUIS